Tarif bâtiment vide

Prix variables électricité pour les contrats conclus en Mars 2024
Pour les particuliers en Région Wallonne
Prix, 6% de tva comprise[12]

Composition du prix de votre énergie[9]



- Energie fournie (ENGIE)
- Coûts de réseaux (Gestionnaire de réseau)
- Impôts, charges et tva (Gouvernement)

Vos avantages

- Vous payez uniquement votre consommation réelle sans redevance annuelle.
- Cette offre d'énergie a été créée spécifiquement pour les maisons vides

Services gratuits

- Service client 5 étoiles en ligne et par téléphone
- Facture par la poste ou par e-mail
- Réductions chez nos partenaires

Prix d'énergie Variable - durée indéterminée

Redevance fixe[1]		**Prix par kWh** (€cent/kWh)		**Coûts énergie verte**
0,00 €/an	Type d'usage			(€cent/kWh)
Prix mensuels	+ Consommation[2]	17,426	+	3,032
	− Injection[3]	2,976		
Prix annuels estimés	+ Consommation[2]	18,196	+	3,032
	− Injection[3]	2,738		

Partage de l'énergie [15]	
Coût administratif	121 €/an

Tarif bâtiment vide

Prix variables électricité pour les contrats conclus en Mars 2024
Pour les particuliers en Région Wallonne
Prix, 6% de tva comprise[12]

Coûts de réseaux (distribution et transport)[6]

Gestionnaire du réseau de distribution	Distribution						Transport
	Normal	Bihoraire		Exclusif Nuit	Activité de mesure Relevé annuel	Tarif prosumer[7]	
		Heures pleines	Heures creuses				
	€cent/kWh	€cent/kWh	€cent/kWh	€cent/kWh	€/an	€/kWe/an	€cent/kWh
AIEG	7,83	8,20	6,31	5,53	25,49	59,02	2,12
AIESH	11,37	11,89	7,07	6,55	17,14	79,21	2,12
ORES (Brabant Wallon)	9,07	9,63	5,66	4,65	13,60	66,19	2,12
ORES (Est)	9,07	9,63	5,66	4,65	13,60	66,19	2,12
ORES (Hainaut)	9,07	9,63	5,66	4,65	13,60	66,19	2,12
ORES (Luxembourg)	9,07	9,63	5,66	4,65	13,60	66,19	2,12
ORES (Mouscron)	9,07	9,63	5,66	4,65	13,60	66,19	2,12
ORES (Namur)	9,07	9,63	5,66	4,65	13,60	66,19	2,12
ORES (Verviers)	9,07	9,63	5,66	4,65	13,60	66,19	2,12
REGIE DE WAVRE	10,85	11,02	8,72	8,72	17,34	76,26	2,12
TECTEO - RESA	9,87	11,00	6,03	5,25	25,79	70,67	2,12

Cette liste de prix comprend les tarifs du réseau de distribution incluant déjà les coûts de transport.

Tarif bâtiment vide

Prix variables électricité pour les contrats conclus en Mars 2024
Pour les particuliers en Région Wallonne
Prix, 6% de tva comprise[12]

Suppléments

Suppléments (€cent/kWh)	
Cotisation sur l'énergie	0,20417
Redevance raccordement[8]	0,07500

Accise fédérale[11] (€cent/kWh)	
Consommation entre 0 et 3.000 kWh	5,03288
Consommation entre 3.000 et 20.000 kWh	5,03288
Consommation entre 20.000 et 50.000 kWh	4,81876
Consommation entre 50.000 et 1.000.000 kWh	4,74668

(1) La redevance fixe n'est imputée que 1 seule fois chez les clients pour lesquels le prélèvement et l'injection appartiennent au même pack chez ENGIE.

(2) Le prix de l'électricité est indexé mensuellement. Le paramètre d'indexation est la moyenne arithmétique des cotations journalières Day Ahead EPEX SPOT Belgium (ci-après EPEXDAM) durant le mois de fourniture. Les cotations journalières EPEXDAM sont exprimées en €/MWh.

La valeur du EPEXDAM du mois en cours ne sera connue qu'en fin de mois. À titre informatif, les prix indiqués sont basés sur la dernière valeur du EPEXDAM connue (Février 2024 : 61,51 €/MWh). Les valeurs historiques du EPEXDAM peuvent être consultées sur engie.be.

Le paramètre EPEXDAM annuel estimé s'élève à 64,89 €/MWh pour ce mois-ci selon la méthodologie de la VREG: https://www.vreg.be/nl/faq/berekening-variabele-energieprijzen-de-v-testr

La formule hors TVA d'application pour Mars 2024 est la suivante:
- Normal = 3,2150 + (0,2150 x EPEXDAM)

(3) Le tarif d'injection correspond aux prix auxquels ENGIE achète votre électricité produite et injectée sur le réseau conformément aux Conditions Contractuelles de votre Contrat. Ce tarif s'applique uniquement pour les installations de production décentralisées situées en Belgique raccordées en basse tension et disposant d'un compteur intelligent ou bidirectionnel. En plus du tarif d'injection, une redevance fixe est due et sera facturée sauf si vous êtes déjà client chez ENGIE pour la livraison d'électricité, auquel cas vous payez une seule redevance fixe du tarif de consommation.

Le prix d'injection n'est pas soumis à la TVA.

Les prix d'injection sont indexés en utilisant le paramètre EPEXDAM.

La valeur du EPEXDAM du mois en cours ne sera connue qu'en fin de mois. À titre informatif, les prix indiqués sont basés sur la dernière valeur du EPEXDAM connue (Février 2024 : 61,51 €/MWh).

Le paramètre EPEXDAM annuel estimé s'élève à 56,76 €/MWh pour ce mois-ci selon la méthodologie de la VREG: https://www.vreg.be/nl/faq/berekening-variabele-energieprijzen-de-v-testr

Les formules hors TVA d'application pour Mars 2024 sont les suivantes:

Normal = -0,1000 + (0,0500 x EPEXDAM)

(5) Ces coûts sont calculés de la manière suivante: Q x Pc pour le coût énergie verte . Q correspond au pourcentage, tel que déterminé légalement, des prélèvements du client pour lequel ENGIE doit remettre des certificats d'énergie verte . Pc correspond au prix par certificat d'énergie verte et s'élève en Mars 2024 à 71 €. Ce prix est hors TVA. Les coûts sont repris séparément sur la facture et sont adaptés en fonction des modifications légales.

(6) Les coûts de réseau sont approuvés par la CREG et par la CWaPE. Concernant les tarifs de transport et de distribution d'électricité autres que pour la basse tension, veuillez-vous référer au site internet de la CWaPE.

(7) Le tarif prosumer s'applique aux installations d'une puissance de production maximale de 10 kVA disposant d'un compteur d'électricité tournant à l'envers. Il est porté en compte au prorata de l'année civile. Vous trouverez davantage d'informations sur cwape.be.

(8) Vous ne payez pas de TVA sur ces coûts.

(9) Le calcul a été effectué en janvier 2024 pour un contrat EASY Variable sur la base d'une consommation privée de 3500 kWh/an en Wallonie. Prix 6% de tva comprise.

(10) Vous trouverez plus d'informations sur vos paiements sur www.engie.be/fr/support/faq/facture/paiements.

(11) Droit d'accise spécial d'application à partir du 01/01/2022 remplaçant les contributions pour les obligations de service public fédéral et la cotisation fédérale. Il est calculé sur base annuelle, suivant un tarif dégressif par tranche de consommation.

(12) La TVA peut être adaptée en fonction des modifications légales.

(15) Le terme « Partage d'énergie » couvre toutes les formes de partage d'énergie ou de vente d'énergie possible, autorisées dans votre région, comme par exemple la vente pair à pair, la vente pair à pair multiple, le partage d'énergie ou la vente d'énergie (ex. ACP) au sein d'un même immeuble d'habitation ou bâtiment polyvalent, ou le partage au sein d'une communauté d'énergie (d'énergie renouvelable ou citoyenne).

Le coût administratif pour le Partage d'énergie est un coût annuel d'énergie facturé intégralement à tout client participant à une forme de Partage d'énergie ; il n'y a pas de facturation au prorata dans l'année. Le taux de TVA – inclus dans le prix - pour ce coût administratif est de 21%. Si 1 ou 2 EAN enregistrés pour un compte au nom d'un même client sont concernés, le coût administratif pour le Partage d'énergie n'est facturée qu'une seule fois. Si plus de 2 EAN enregistrés pour un compte au nom d'un même client sont concernés, le coût est facturée pour chacun de ces EAN.

Tarif bâtiment vide

Prix variables électricité pour les contrats conclus en Mars 2024
Pour les particuliers en Région Wallonne
Prix, 6% de tva comprise[12]

Origine de l'électricité fournie dans le cadre de EMPTYHOUSE en Région Wallonne en 2022: sources d'énergie renouvelables (11,68%), cogénération de qualité (0,00%), combustibles fossiles (32,42%), nucléaire (55,90%), inconnu (0,00%).

Origine de la fourniture totale d'électricité pour Electrabel sa en Région Wallonne en 2022 : sources d'énergie renouvelables (30,11%), cogénération de qualité (0,00%), combustibles fossiles (25,66%), nucléaire (44,24%), inconnu (0,00%).

Frais de rappel et de mise en demeure [8] [10] Montants d'application à partir du 1er décembre 2023	
Frais de rappel (3er gratuit)	7,50 €
Mise en demeure	15,00 €